

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-187**

**WORK IN PORNIC – WIP**  
**ATLANTIC SOFT – Contrat de bail administratif**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°325-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- VU la délibération n°2020-392 relative aux tarifs du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2021 - 108 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 2) ;
- VU la décision du Conseil Communautaire n° 2023-496 du 30 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les espaces de travail faisant l'objet d'un bail,
- VU la décision du Président n°2023 – 514 approuvant les tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1er janvier 2024 pour les espaces de travail faisant espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestations de services ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité d'engagement en date du 8 mars 2021 d'accueillir la société Atlantic Soft au sein du Work In Pornic,

CONSIDERANT la demande de la société ATLANTIC SOFT, par l'intermédiaire son dirigeant Monsieur Daniel HENRY, de prolonger son occupation d'un plateau au sein du Work In Pornic, à l'issue des trente-six mois d'occupation en bail dérogatoire,

CONSIDERANT la nécessité pour Pornic agglo pays de Retz de garantir la maîtrise des occupations au sein du Work In Pornic pour y exercer pleinement sa mission de service public de développement économique dans l'intérêt général,

## DECIDE

- ARTICLE 1:** De signer un contrat de bail administratif pour le plateau 27 d'une superficie de 40,75 m<sup>2</sup>, loué en tarif hôtel d'entreprises, pour une durée de trente-six mois.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic,  
Le 18 avril 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240422-2-AU

Acte mis en ligne le 23-04-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 22-04-2024

Publication le : 22-04-2024

Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND

